

Règlement pour l'utilisation des ressources informatiques de la médiathèque municipale de Reignier-Esery

Présentation du service :

La médiathèque de Reignier-Esery met à disposition des usagers des postes dotés d'une connexion Internet. Il est également possible aux utilisateurs de venir avec leur ordinateur personnel et de se connecter via les prises dédiées.

Les postes Internet permettent d'accéder en ligne à l'information et à la documentation, en complément de l'offre papier dans tous les domaines de la connaissance. Ils sont accessibles durant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

Le règlement intérieur de la médiathèque s'applique à cet espace.

Conditions d'accès :

La consultation d'Internet est accessible et gratuite après signature du présent règlement et la présentation de l'autorisation parentale dûment complétée pour les mineurs. A chaque consultation, une pièce d'identité peut vous être demandée.

La consultation est limitée à deux personnes par poste.

Le temps de consultation est limitée à 30 minutes.

Pour toute connexion (sur les postes fixes ou sur les portables personnels), l'utilisateur doit demander un ticket au bibliothécaire et être capable de présenter une pièce d'identité.

Type de consultation :

Sont exclus de la consultation :

- les sites à caractère violent, pornographique, raciste, illicite, révisionniste ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine,
- le « chat »,
- les jeux,
- les sites de commerce en ligne (achat ou paiement).

La messagerie électronique gratuite et personnelle (pour les adultes) ainsi que la consultation des blogs et des wikis sont autorisés.

Le personnel se réserve le droit d'interrompre immédiatement toute connexion non compatible dans un lieu public.

Conditions d'utilisation :

- Un bibliothécaire est à la disposition des utilisateurs pour une aide ponctuelle : il peut orienter, accompagner et guider. Il est chargé de veiller au bon fonctionnement du matériel, au respect du règlement sous peine de limiter l'accès aux postes.

- Un casque d'écoute peut être prêté pour les postes Internet et doit être demandé à l'accueil.

- Une vérification du matériel sera effectuée par un bibliothécaire en début et fin de consultation.

La responsabilité de l'utilisateur est engagée sur le matériel en cas de dégradation volontaire. Le coût du remplacement sera mis à sa charge.

- L'impression est payante : son coût est fixé par délibération du Conseil Municipal et révisable chaque année. Le nombre de pages imprimées est limité à 30.

Pour les ordinateurs portables personnels, une clé USB est à votre disposition auprès des bibliothécaires pour imprimer

- Sur les postes fixes :

- les téléchargements, la sauvegarde des données personnelles (clés USB, disquettes, CD et autres) ne sont pas autorisés.
- il est interdit de télécharger des programmes et de modifier la configuration des équipements.

- Aspect législatif : l'accès à Internet comme toute utilisation de système informatique est soumis au respect d'un certain nombre de textes de lois visant à la protection des mineurs, la fraude informatique et au respect des droits d'auteurs.

Toute utilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques est illicite sans le consentement des auteurs ou des ayants-droits.

Non-respect du règlement :

La bibliothèque se réserve un droit de regard sur les activités des utilisateurs. Un contrôle a posteriori peut être effectué sur les postes permettant de connaître la date et l'heure de consultation de sites interdits.

Tout usager qui ne respecterait pas cette charte peut se voir refuser temporairement ou définitivement l'accès aux moyens multimédias de la bibliothèque.

ACCEPTATION DE LA CHARTE INTERNET

Je soussigné(e)

certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

J'accepte que toute infraction de ma part peut entraîner une suspension provisoire ou définitive d'accès à Internet.

Je prends note que la Médiathèque ne pourra être tenue pour responsable en cas de consultation de sites jugés immoraux.

A Reignier-Esery, le

Signature :

2

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

autorise mon enfant

à utiliser Internet.

Je prends note que la Médiathèque ne pourra être tenue pour responsable en cas de consultation de sites jugés immoraux.

L'usage d'Internet implique l'engagement à respecter le règlement.

A Reignier-Esery, le

Signature :